

Arrondissement de Château-Thierry
Canton de Charly sur Marne
Commune de ROMENY SUR MARNE

AR_2023_05

Arrêté de stationnement

Le Maire de la commune de Romeny sur Marne

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de la société SAS VM en date du 13 mars 2023 qui souhaite effectuer des travaux en occupant temporairement le domaine public rue des Traversaines ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1. A compter du 15 mars 2023 jusqu'à la fin des travaux, la société SAS VM entreprend des travaux rue des Traversaines.

Article 2. Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : *interdiction de stationnement au droit des travaux*

- sécurité : la société SAS VM devra prendre toutes les mesures de sécurité liées à la protection des piétons .

Article 3. L'occupation temporaire du domaine public ne donne lieu à aucune perception d'une redevance.

Article 4. La signalisation sera mise en place par le demandeur.

Article 5. M. le commandant de gendarmerie, M. le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Romeny sur Marne le 13 mars 2023
Le Maire,
Pierre BOURGEOIS

